

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Soda Blasting Media

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 18.12.2015
Date de révision 17.02.2016

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Soda Blasting Media
N° CAS 144-55-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis Produit chimique intermédiaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société JWL Maskin & Plastfabrik A/S
Adresse postale Teknikervej 4
Code postal 8722
Ville Hedensted
Pays Danmark
Tél. +45 7589 1699
E-mail salg@jwl.dk
Site Internet <http://www.jwl.dk>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Belgisch Antigifcentrum:070 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Notes de classification CLP Le produit ne doit pas être classé comme dangereux, selon la réglementation sur la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges (1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

PBT / vPvB La substance ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Carbonate acide de sodium	N° CAS: 144-55-8		100 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.
---	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.
---------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Moyen d'extinction inapproprié	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.
----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations	S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté. L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive.
---------------------	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---------------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
----------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---------------------------------------

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Recueillir le produit répandu.
-----------------------	--------------------------------

6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.
---------------------	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Le produit doit être utilisé dans des conditions de bonne ventilation, et de préférence avec ventilation du procédé. Un accès à l'eau courante et un
--------------	--

équipement pour le lavage des yeux doit être prévu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Stocker dans un endroit sec. Tenir hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Voir application, rubrique 1.

Utilisateurs finaux spécifiques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Carbonate acide de sodium	N° CAS: 144-55-8 N° CE: 205-633-8		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Protection respiratoire

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre P2.

Protection des mains

Protection des mains Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Matériaux appropriés nitrile.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux Utiliser des lunettes de protection en cas de risque de contact des poussières avec les yeux.

Protection de la peau

Protection de la peau (autre que celle des mains) Non exigé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
pH (solution aqueuse)	Valeur: 8,6
Densité	Valeur: 2,159
	Température d'essai: 25 °C
Solubilité dans l'eau	95,3 g/l (25 °C)

9.2. Autres informations

Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires Décomposition: 50 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Réagit avec les produits fortement acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun risque de réaction dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Eviter le contact avec: Acides, métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques tels que CO, CO₂.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques des composants

Composant	Carbonate acide de sodium
DL50 oral	Valeur: > 4000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat
CL50 inhalation	Valeur: > 4,74 mg/L air Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Durée: 4,5 h

Effets aigus potentiels

Inhalation	L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation de l'oeil.
Ingestion	Son ingestion peut indisposer.

Les effets retardés / exposition répétée

Généralités Aucun effet connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données toxicologiques des composants

Composant	Carbonate acide de sodium
Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: 7100 mg/L Méthode de contrôle: LC50 Durée: 96 h
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	Valeur: 4100 mg/L Méthode de contrôle: EC50 Durée: 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique) La substance ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques Aucunes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées Contacter les autorités locales pour l'élimination des déchets.

Code de déchets CED CED: 16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée Non

SECTION 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Version 3

Responsable de fiche de données de sécurité JWL Maskin & Plastfabrik A/S

Préparée par mediator A/S, Centervej 2, DK-6000 Kolding. Consultant: KN